



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le

05 MAI 2017

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, depuis mon arrivée au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, je n'ai poursuivi qu'un seul objectif : faire réussir tous les enfants de France, en métropole et dans les outre-mer. Consciente des défis considérables auxquels est confrontée la Guyane en matière d'éducation et de l'enjeu de la formation pour donner un avenir à la jeunesse guyanaise, j'ai souhaité que des moyens adéquats soient mis à la disposition de ce département.

Afin de répondre à la pression démographique de l'académie, 1 211 emplois, dont 963 d'enseignants, ont été créés de 2013 à 2017, venant s'ajouter à la signature de 500 nouveaux contrats aidés. Pour affirmer la priorité donnée au primaire, 435 postes ont été créés depuis 2013 dans le premier degré, dont 175 postes dédiés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». L'ensemble de ces mesures ont déjà représenté un effort financier de plus de 70 millions d'euros.

Comme vous le savez, j'ai décidé à la rentrée 2016 d'étendre à la quasi-totalité des établissements du territoire guyanais le classement en éducation prioritaire REP+. Pour la rentrée 2017, 52 emplois seront dédiés à cet engagement qui va permettre un véritable saut qualitatif dans la prise en charge et l'accompagnement des élèves.

Pour mieux accompagner les jeunes guyanais sur la durée, mon engagement s'est étendu à l'enseignement supérieur : entre 2014 et 2017, l'université de Guyane est devenu un des établissements universitaires les mieux encadrés de France, avec la création de 80 emplois. Pour tenir compte de la progression des effectifs étudiants, une dotation exceptionnelle de 404 000 euros a été versée en 2017, et des postes supplémentaires seront créés dans les prochaines années sur la base des prévisions démographiques. L'accompagnement de l'Université de Guyane par l'Etat s'inscrit dans le temps, puisqu'un contrat de site quinquennal a été conclu le 20 avril dernier. Il reprend les engagements que j'ai pris lors de la crise sociale.

.../...

Monsieur Gabriel SERVILLE
Député de la Guyane
ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Au-delà de l'encadrement, j'ai souhaité améliorer les conditions de la scolarité des élèves à travers l'augmentation du nombre d'établissements. C'est pourquoi le contrat de plan Etat-région 2015-2020 prévoit un soutien de 19 millions d'euros pour la construction d'établissements secondaires et un soutien de 45 millions d'euros pour la mise en place de nouvelles écoles. A ces mesures s'ajoutent les 15 millions d'euros destinés, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, à financer des internats scolaires dont je connais toute l'importance pour ce territoire.

Sensible à vos interpellations relatives à la gouvernance de l'académie, j'ai fait en sorte que le nouveau recteur dispose durablement des moyens et de l'accompagnement de l'Inspection générale pour faire évoluer l'organisation des services de l'académie et lui apporter la stabilité nécessaire pour renforcer l'efficacité du service public d'éducation.

Mon engagement pour améliorer l'éducation en Guyane est constant et s'inscrit dans une politique ambitieuse, durable et cohérente. Et c'est avec ce même objectif que j'ai participé, en appui de la ministre des outre-mer, aux discussions pour apporter des réponses à la crise sociale en Guyane.

Une première série d'engagements a été actée dans l'Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » conclu par le gouvernement. L'Etat s'y engage notamment à investir aux côtés de la collectivité territoriale de Guyane pour permettre la construction de lycées, collèges et classes de primaires supplémentaires, ainsi que d'internats scolaires, qui faciliteront l'accès à l'éducation pour tous les élèves, notamment dans l'Ouest guyanais.

A ces mesures structurantes s'ajoutent de nombreuses autres mesures que j'ai décidées, en tenant compte du dialogue engagé avec la collectivité territoriale de Guyane, les organisations syndicales et les collectifs locaux, pour renforcer l'attractivité des territoires isolés pour les personnels, pour favoriser le déploiement du numérique à l'école, ou encore pour améliorer l'encadrement des élèves. Plusieurs d'entre elles seront applicables dès la prochaine rentrée.

Parce que ces mesures structurantes n'auront de sens que si elles s'inscrivent dans la durée et sont accompagnées par une dynamique continue et un dialogue social apaisé, j'ai demandé au recteur d'académie d'informer largement sur les mesures positives de court terme et les perspectives de moyen terme, et d'engager, dans le courant du mois de mai, des discussions avec les organisations représentatives et les acteurs du territoire sur le projet académique pour la période 2017-2019.

Dans cette attente, soyez assuré de la détermination du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à mettre en œuvre rapidement les engagements pris par l'Etat en faveur de l'école en Guyane et de la jeunesse guyanaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes salutations distinguées.



Najat VALLAUD-BELKACEM